

ÉCONOMIE POLITIQUE

L a formation : urgences sociales, enjeu révolutionnaire

L'enjeu de la formation, initiale et tout au long de la vie, surgit à chaque épisode de l'actualité: immense besoin de médecins, d'infirmières, de personnels qualifiés de toutes spécialités pour surmonter la crise du système de santé et répondre à la montée des besoins d'accompagnement des personnes âgées; délabrement de l'enseignement public méthodiquement organisé par les pouvoirs successifs, avec comme épisode révélateur le scandale du recrutement d'enseignants en *speed dating* et comme prochain objectif du pouvoir une réforme destructrice de l'enseignement professionnel; pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans l'industrie au point qu'EDF doit faire travailler des soudeurs venus des États-Unis pour traiter les problèmes de corrosion de ses centrales... Pendant ce temps, l'État dépense des milliards pour payer, à la place de leurs employeurs, les salaires de jeunes, souvent déjà très qualifiés, embauchés en apprentissage tandis que les dépenses de formation des entreprises baissent année après année. En

2021, la dépense nationale de formation mesurée par la DARES (28,3 milliards d'euros, dont 8 milliards seulement dépensées par les entreprises via leurs cotisations aux OPCO) s'inscrit en baisse de 10 % par rapport à 2016 !

Derrière ces exemples qu'on pourrait multiplier à l'envi transparait une réalité fondamentale du monde où nous vivons. Chaque fois que des alternatives se cherchent pour répondre aux crises économiques, écologiques, politiques, morales qui rendent intenable l'état de choses existant, la question de la formation surgit. Mais le système actuel résiste à cette exigence. Lorsqu'il ne peut pas faire autrement que de lui faire une place, il ne le fait que de façon limitée, subordonnée à sa logique dominante.

Un gisement d'efficacité pour créer mieux les richesses et réduire le temps de travail

C'est de plus en plus visible en ce qui concerne la vie économique. L'accès à

peu près universel à une éducation élémentaire gratuite et obligatoire a correspondu à la révolution industrielle, facteur technologique de l'expansion du capitalisme, mais la très grande majorité de la population est restée, jusqu'au milieu du xx^e siècle, exclue des études supérieures. Aujourd'hui, nous vivons une révolution informationnelle: l'usage, la modification et le partage des informations, enregistrées dans des systèmes et des réseaux informatiques, prend une place de plus en plus grande dans la production, jusqu'à prédominer, dans l'activité concrète des êtres humains au travail, sur les opérations de transformation de la matière (qui n'en restent pas moins la base indispensable de l'existence humaine). Selon l'expression du syndicaliste Yves Lefranc, nous sommes passés de la « civilisation de la peine » à la « civilisation de la panne »: le travail concret consiste pour une part souvent majoritaire à surveiller le fonctionnement de systèmes d'information: tableau de commande d'une chaîne de raffinage d'hydrocarbures, tableau de bord d'un Airbus... ou caisse de supermarché. L'efficacité, dans ces situations de travail, consiste dans la capacité des opérateurs à prévoir les réactions du système, ou à intervenir de façon pertinente face à l'imprévu. Cela suppose non seulement qu'ils connaissent le fonctionnement du dispositif auquel est attaché leur poste de travail, mais qu'ils en aient une vue d'ensemble, de ses buts, de la façon dont il interagit avec ses utilisateurs et avec les autres systèmes avec lesquels il échange des informations, qu'ils puissent aussi échanger entre eux des informations et connaissances, ce qui demande du temps, et des référentiels et connaissances communes. Les savoirs et les savoir-faire nécessaires pour cela ne peuvent pas s'acquérir seulement par la pratique; ils exigent une formation préalable, et ensuite, de nouvelles formations pour maîtriser les évolutions incessantes de la technique. Les perfectionnements techniques, l'évolution des normes tendent à rendre la chose tout aussi nécessaire dans les métiers qui consistent à agir directement sur la matière. Innombrables sont les « cas d'entreprises » où des économies dans les dépenses de formation réalisées par souci de rentabilité se traduisent par des pertes bien supérieures en richesses créées, sous l'effet de gaspillages et autres « coûts de la non-qualité ».

Et combien de projets, de productions, non réalisés faute de personnel formé?

En résumé, un accès bien plus large de tous les membres de la société à la formation tout au long de leur vie constitue un gisement d'efficacité et de productivité globale dont l'usage est aujourd'hui refusé et refoulé. Ce serait un facteur clé de réussite pour un projet visant à faire prévaloir, dans la gestion des entreprises et dans celle de l'État, une logique d'efficacité économique, sociale et écologique contre la logique de rentabilité aujourd'hui omniprésente.

Comme une telle révolution ne saurait avoir lieu sans surmonter la résistance de toutes les forces dont dispose l'ordre ancien, l'enjeu de la formation – enjeu financier et culturel – est aussi un enjeu de pouvoir: d'un côté, y répondre passe par la lutte pour arracher son pouvoir au capital, y compris là où il s'exerce par excellence: le pouvoir sur l'utilisation de l'argent dans les entreprises et dans les banques; d'un autre côté, l'accès universel aux informations et aux connaissances est une source majeure de pouvoir pour les êtres humains, dans l'entreprise et dans la cité.

En effet, la formation est aussi pour les hommes et les femmes bien plus qu'une simple préparation à leur activité productive. À tous les âges de la vie, se former, c'est construire son identité, c'est développer sa personnalité. Si la possibilité de consacrer une part essentielle de son temps à apprendre et à explorer de nouveaux champs du savoir cessait d'être réservée à une minorité de la population pour devenir accessible à tout le monde, cela changerait beaucoup de choses dans la façon dont, génération après génération, les êtres humains se construisent dans le travail, mais aussi dans les relations entre parents et enfants, dans la vie politique et dans la vie intellectuelle, psychique, religieuse – ces différents moments de ce que Paul Boccard a proposé d'appeler un système « anthropomique », distinct du système économique mais en interaction avec lui pour former ce qu'on peut appeler une civilisation¹. Le système anthropomique libéral dans lequel nous vivons aujourd'hui repose sur une coupure entre la majorité des individus qui composent la société et une minorité (de chefs de famille, de dirigeants d'entreprises, de chefs politiques, d'auteurs et de détenteurs de la légitimité culturelle, intellectuelle, religieuse) à qui les autres membres de la société délèguent leurs

pouvoirs. Il ne conduit donc pas à la prise en compte de l'exigence contemporaine, de plus en plus forte, d'un accès de tous à la formation tout au long de la vie. Il déploie toutefois des efforts pour détourner cette exigence à son profit, en lien avec la logique de rentabilité qui anime le système économique². C'est, par exemple, la théorie du « capital humain » ou l'idée d'un « capital emploi formation »³ où chacun est appelé à « investir » dans sa propre formation en vue de rendre sa force de travail plus rentable pour de futurs employeurs. Le CPF, compte personnel de formation, en remplaçant les heures de DIF (droit individuel de formation) par des dotations monétaires, poursuit cette logique, et révèle en même temps, par le volume dérisoire des droits accordés et par la nature anecdotique de beaucoup des formations proposées, combien il s'oppose à une réponse pertinente au problème massif que l'accès de chacune et de chacun à la formation tout au long de sa vie pose aux sociétés contemporaines.

L développement de toutes les potentialités de chacune et de chacun, base d'une nouvelle civilisation

Imaginons alors une économie et une société organisées de telle façon que chacun serait inscrit, dès sa sortie du système de formation initiale, dans un service public de l'emploi et de la formation lui permettant d'alterner, au cours de sa vie professionnelle, entre périodes d'activité productive et périodes de formation rémunérées au niveau des qualifications alors acquises, sans jamais passer par la case « chômage » car les parcours professionnels et les passages d'un emploi à un autre seraient anticipés, préparés par des périodes de formation et, ainsi, sécurisés; où, à tout moment, un tiers peut-être de la population d'âge adulte serait ainsi en situation de formation, et deux tiers en situation d'activité productive.

On ferait ainsi un pas vers cette rotation des rôles au sein de la société, caractéristique d'une société communiste « où chacun, au

lieu d'avoir une sphère d'activités exclusive, peut se former dans la branche qui lui plaît⁴ » et avoir la liberté « de faire aujourd'hui ceci, demain cela, de chasser le matin, d'aller à la pêche l'après-midi, de faire l'élevage le soir et de critiquer après le repas, selon mon bon plaisir, sans jamais devenir chasseur, pêcheur ou critique⁵ ».

En retour, sur le terrain économique, les gains de productivité engendrés par cette libération des capacités humaines seraient la base d'une réduction massive du temps de travail, dégageant du temps pour une multiplicité d'activités choisies, dont la formation ferait partie.

On voit par là que dans la construction d'un système de sécurité d'emploi ou de formation la formation joue un rôle majeur, au moins aussi important que celui de l'emploi. Le but serait au fond de dépasser l'opposition entre activité productive et activités concourant au développement des personnes, telles que la formation, jusqu'au dépassement du travail lui-même comme forme contrainte des activités de production et des activités humaines transformatrices et créatrices⁶. Une possible « révolution silencieuse » des mentalités vis-à-vis du travail – se projeter dans une évolution de vie et ne pas être enfermé à vie dans un même travail, avoir prise sur le sens de son travail voire en dominer le sens, exprimer sa créativité et la développer – peut être un moteur puissant pour faire se rejoindre aspirations anthropologiques, luttes sociales, transformations politiques et pour débloquer notre société.

1. Paul Boccara, Neuf leçons sur l'anthroponomie systémique, Delga, Paris, 2017.

2. Jean-Marie Barbier, « Pour une archéologie des cultures de conception de la formation », Éducation permanente, n° 220-221, 2019.

3. Bertrand Martinot et Estelle Sauvat, Un capital emploi formation pour tous, Institut de l'Entreprise, janvier 2017, <<https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/etude-un-capital-emploi-formation-pour-tous.pdf>>.

4. Karl Marx et Friedrich Engels, *L'Idéologie allemande*, 1845-1846.

5. *Ibidem*.

6. Paul Boccara, « La sécurisation de tous les moments de la vie », *Économie & Politique*, n° 590-593, septembre-décembre 2003.

■ Aller au-delà de l'opposition entre « revenu d'existence » ou travail comme seule activité pour la production

Exposant dans son ouvrage de 2002¹ les « éléments » du projet de sécurité d'emploi ou de formation, Paul Boccara traitait de la place de la formation dans des termes qui résonnent fortement avec l'actualité d'aujourd'hui.

Il s'agit de dépasser l'opposition entre des idées et revendications nouvelles qui peuvent monter, comme celle d'un revenu d'existence pour tous, sans lien avec le travail ni avec une activité sociale, ou au contraire l'accent mis exclusivement sur le travail comme activité fondamentale socialisante et modalité unique d'insertion dans la production, alors que la formation peut de plus en plus en être une autre. Il s'agit d'ailleurs en même temps d'aller bien au-delà de toutes les ébauches dénaturées, tronquées, voire misérabilistes dont les intentions affichées vont dans ce sens d'insertion, par exemple, quand on parle d'un revenu d'insertion mais qui en grande partie n'insère pas dans de bonnes activités professionnelles, avec le RMI.

D'une part, le revenu d'existence ou l'allocation universelle sont une revendication compréhensible face à l'insécurité sociale actuelle. Mais ce revenu auquel on aurait droit sans aucune activité, ni de travail, ni de formation, pourrait ainsi conduire à des minima. Et d'ailleurs c'est ce qui existe déjà. En outre, il ne correspondrait pas à une activité d'affirmation de sa dignité et de ses capacités par son apport à la société. Des revenus assurés sont souhaitables, mais pas sans lien à une activité à finalité de production sociale. D'autre part au contraire, la réduction au rôle de force de travail, achetée ou rejetée dans le chômage, est le propre du prolétaire, du salarié capitaliste. On peut commencer à dépasser cette situation avec la révolution informationnelle, non seulement par la sécurité d'un bon revenu au lieu du chômage et de ses indemnités limitées, mais aussi par les activités de création de soi-même, de développement de ses capacités qu'est la formation. Loin d'être purement instrumentalisée par l'emploi, même si elle permet un meilleur emploi, en contribuant à un autre type d'emploi, la formation continue deviendrait aussi importante que le travail. Elle déboucherait également sur la culture pour l'épanouissement et la maîtrise de toute sa vie et pas seulement de sa vie de travail (qui n'est qu'une partie de la vie, et même plus du tout la partie majoritaire). Cette formation continue et massive contribuerait à développer toutes les activités créatives, activités qui sont le propre des êtres humains. Cela concernerait de plus en plus la production, avec la re-

cherche et la formation, mais aussi toutes les autres activités.

La formation tout le long de la vie, loin de réduire le rôle de la formation initiale, lui donnerait au contraire un rôle considérable nouveau. Elle la changerait sans doute profondément, avec une autre pédagogie et en la responsabilisant autrement, pour qu'elle fournisse les bases d'une ouverture à une formation et à une auto-formation tout au long de la vie.

On ne part pas de rien. Tout cela on commence à le faire, de façon rabougrie. Mais la vie pousse. Il y a toute une série d'ébauches, depuis la loi de 1971 sur la formation continue, même si la pratique est très inégalitaire. Il est prévu d'élaborer une nouvelle loi en raison de ces limites. Mais les aspirations radicales restent refoulées et réprimées. Améliorer profondément la formation continue, c'est déjà aller vers le projet de sécurité d'emploi ou de formation. Bien sûr, il est beaucoup plus ambitieux. À son propos, on a pu dire : c'est très beau mais c'est infaisable. Mais ce qui est infaisable, c'est quelque chose qui n'a jamais été essayé.

D'ailleurs, il s'agirait de transformer radicalement des institutions existantes et en développement. Les revenus minimums dits d'insertion existent déjà, de même que les indemnités du chômage, même si dans beaucoup de pays en voie de développement cela n'est pas encore acquis. Il y a aussi tous les autres minima sociaux. Existe également l'immense domaine des stages, des formations de toutes sortes, et bien des expérimentations positives ou négatives, y compris les « stages bidon ».

Enfin, pour aller au-delà d'un simple revenu d'existence, se pose la question des immenses poches d'inactivité professionnelle contrainte et du défi de leur éradication possible, tout particulièrement pour répondre aux aspirations nouvelles des femmes, sans pour autant réduire ces aspirations à l'emploi, ni surtout à un emploi non qualifié et peu créateur.

1. Paul Boccara, *Une sécurité d'emploi ou de formation*, Le Temps des CeRises, Paris, 2002.

III. Formation des jeunes : reconstruire après le saccage

Dire que la formation des jeunes est un enjeu d'avenir relève de l'évidence. Pourtant, 30 ans de politiques libérales ont laissé un tel champ de ruines qu'il est nécessaire d'en dresser le bilan et de renouer avec l'ambition.

Un constat d'échec

Les jeunes sont la part sacrifiée d'une société soumise aux diktats de rentabilité capitaliste. Il faut bien constater que les objectifs de formation, affirmés dans la loi d'orientation de 1989 et partagés y compris par le MEDEF, ne font plus autant consensus. La recherche permanente de profits a conduit à des délocalisations qui n'affectent plus seulement les emplois d'ouvriers mais aussi de techniciens et de cadres. De même, la vision à court terme du patronat comme des pouvoirs publics a survalorisé l'apprentissage conçu comme une réponse immédiate aux besoins. De manière plus générale, le renoncement à l'ambition d'élever le niveau général de qualification a conduit à la dégradation de la formation initiale et continue.

Le renoncement à la formation pour tous

Dans le Second degré, l'objectif de porter 80 % d'une classe d'âge au bacc s'est heurté à la massification dans les collèges et les lycées. La démocratisation, portée par le développement des lycées technologiques et professionnels, a atteint ses limites, en partie en raison de la hausse constante des effectifs par classe, de la disparition des dispositifs d'adaptation (type classes passerelles), de l'absence de lutte réelle contre l'échec scolaire, et de la valorisation magique de l'apprentissage, comme l'analyse clairement le dixième congrès de la FSU en février 2022.

Dans le Supérieur, l'objectif fixé par la Stratégie nationale de l'Enseignement supérieur visait *a minima* de mener 60 % d'une même classe d'âge à l'obtention d'une licence. Or on en est loin, comme le constatait la CGT dans sa déclaration au CNESER du 14 juin 2022.

Un sous-investissement dans la formation et la recherche

Le ministère communique exclusivement sur les 160 milliards consacrés à la dépense d'éducation, en cumulant les dépenses parentales, celles de l'État et les investissements des collectivités territoriales. Le chiffre peut sembler impressionnant.

Mais le renoncement à une ambition de formation pour toutes et tous se lit clairement dans la baisse continue de la dépense intérieure d'éducation, comme le montre une note de la DEPP¹ (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse). Si la dépense intérieure d'éducation (DIE) a augmenté de 1980 à 1997, passant de 6,3 %

à 7,7 %, en revanche elle baisse à partir de 1997 pour atteindre 6,6 % du PIB. De façon plus spécifique, la dépense nationale pour l'enseignement supérieur n'atteint toujours pas les 2 % du PIB.

L'Éducation a donc perdu 1 point dans le PIB, ce qui constitue une régression considérable en soi, mais aussi au regard de l'évolution des autres pays de l'OCDE, où la moyenne des dépenses publiques pour l'éducation est supérieure.

La France n'investit donc pas assez dans la formation initiale, alors que la nécessaire ré-industrialisation et les efforts techniques, technologiques et scientifiques pour la transition énergétique exigeraient plus de travailleurs mieux formés.

Une tendance lourde aggravée par le précédent quinquennat

Les politiques d'éducation et de formation conduites par Blanquer, Vidal, Pénicaud et Denormandie ont accentué le caractère ségrégatif du système de formation. Elles visent à en finir avec l'idée que la diffusion large des connaissances à l'ensemble de la population est une condition du progrès technique et de la croissance. Elles favorisent des parcours socialement ségrégués, une orientation vers plus de pratique et d'employabilité, avec des savoirs restreints pour les uns, savants et élitistes pour les autres.

L'instrumentalisation de la crise du COVID a servi d'accélérateur de ces politiques d'éducation et de formation : adoption rapide de la Loi de programmation Recherche malgré l'opposition des personnels et des étudiants, imposition de la logique managériale dans les écoles avec l'expérimentation de Marseille.

Formation professionnelle : l'ajustement au marché du travail

Le plan de relance, notamment dans sa déclinaison « Un jeune, une solution » illustre bien la volonté gouvernementale : mise en concurrence des modes et des organismes de formation, subventionnement massif de l'apprentissage, baisse de l'investissement alloué aux formations professionnelles. Le recours au mentorat représente une nouvelle étape de l'externalisation du service public d'orientation au profit d'organismes privés marchands. Le choix de passer par des aides à la signature de contrats d'alternance sans

contrôle ni contrepartie des entreprises amplifie la concurrence à l'entrée du marché du travail ainsi que la précarisation des salariés au profit des seules entreprises.

Le gouvernement et le patronat font le choix d'une logique « adéquationniste » (que l'on retrouve dans la future réforme de l'assurance chômage), renonçant à former des citoyens éclairés, hypothéquant leur avenir par la limitation de leurs capacités à rebondir et à se reconverter.

Le management contre la formation

Face à ce rouleau compresseur idéologique, la capacité de résistance des enseignants et des formateurs a été parallèlement réduite par la Macronie. Le ministère Blanquer a notamment mis sous contrôle les personnels en multipliant les injonctions autoritaristes, en développant des hiérarchies intermédiaires, en pratiquant l'évaluation permanente. La remise en cause du caractère national du bacc et le développement du contrôle continu, le recours massif à des contractuels (par nature plus dociles) participent eux aussi à cette mise au pas des enseignants et des formateurs, réduits à appliquer des méthodes et à poursuivre des objectifs qui vont à l'encontre d'une véritable formation qualifiante et émancipatrice.

Dans ces conditions, la formation initiale ou continue ne peut que se dénaturer progressivement. Asservie à une vision « adéquationniste », utilitariste et court-termiste, elle ne permet pas de répondre aux enjeux d'avenir.

Privatisation rampante

La mise en marché de l'éducation et de la formation gagne du terrain car les politiques conduites, en affaiblissant les services publics, favorisent le développement du Privé. On recourt de plus en plus souvent à des officines marchandes pour l'orientation, pour la certification, la formation professionnelle. Avec la création des PACTE, les régions ont été parallèlement dotées de compétences nouvelles qu'elles exercent de façon adéquationniste et parfois clientéliste.

La liquidation programmée des lycées professionnels

À ce bilan déjà très dégradé, Emmanuel Macron ajoute une nouvelle réforme de l'enseignement professionnel sur le modèle de l'apprentissage. Il s'agit de calibrer les filières présentes dans ce type d'établissements publics vers les secteurs en pénurie, désertés aujourd'hui par les actifs du fait de conditions de travail et de salaire déplorables. Cela revient à instrumentaliser l'orientation des jeunes de 15 ans vers les métiers les plus pénibles et les moins valorisés, ce qui est à terme voué à l'échec.

Le grand bond en arrière

Vouloir que la formation professionnelle scolaire ait pour objectif de répondre essentiellement aux besoins locaux et immédiats des entreprises est dangereux, étriqué et singulièrement inadapté aux enjeux de l'avenir. C'est ce que dénonce l'intersyndicale de l'Éducation qui mobilise contre le projet de transformation des lycées professionnels. En effet, la promesse d'augmenter de 50 % les stages dès la rentrée 2023 réduira mécaniquement de 50 % la présence des élèves dans les lycées professionnels et sabrera 50 % des horaires disciplinaires.

De plus, la mise en place d'une double tutelle écartèle les lycées professionnels entre l'Éducation nationale et le ministère du Travail. C'est revenir avant 1920, date à laquelle l'enseignement professionnel se libérait de la coupe du ministère du Travail et était rattaché au seul ministère de l'Éducation. On tranchait ainsi en partie le conflit entre une

vision utilitariste de la formation portée par le patronat et une vision plus formatrice et émancipatrice défendue par les syndicats et l'Éducation nationale.

L'apprentissage : un modèle peu exemplaire

Pourtant, la face cachée de l'apprentissage, tel que le conçoit le patronat, est moins présentable que ne le laisse entendre le discours officiel. Ce sont d'abord des dépenses publiques considérables : par exemple, 12 milliards ont été distribués dans le cadre du plan de relance, la moitié fléchée pour les CFA (centres de formation d'apprentis), l'autre moitié pour les entreprises signant des contrats avec des jeunes de 29 ans et moins ; sans contrepartie évidemment.

De plus, ce pseudo-modèle trie les jeunes et choisit ses filières, laissant sur le carreau nombre de jeunes issus des milieux populaires et manquant à sa mission réellement formatrice. Quant à l'insertion, si les chiffres, dans quelques secteurs, sont effectivement meilleurs par apprentissage, c'est au prix d'une sélection sévère et d'aides publiques pléthoriques.

Pour une révolution du système de formation

On le voit : le néolibéralisme des gouvernements qui se sont succédé a profondément dénaturé le système de formation initiale et continue, en l'ouvrant au marché et à la rentabilité immédiate. Les jeunes tout comme les travailleurs déjà insérés sont les victimes de ces visions mercantiles de la formation, portées par le patronat et ses relais gouvernementaux.

Pour que le travail soit véritablement émancipateur, le PCF propose d'insuffler une dynamique nouvelle et puissante qui permette de construire un droit universel à l'emploi et à la formation.

Une formation initiale renouée

Pour avoir la jeunesse la mieux formée, il faut reconstruire une École dotée des moyens et des personnels suffisants pour garantir aux jeunes les meilleures études et les meilleurs diplômes. Il faudra donc abroger les réformes du ministre Blanquer, supprimer Parcoursup, contrôler les aides aux entreprises et réinvestir dans la formation en augmentant la part du PIB qui lui est consacrée. Concrètement, les mesures proposées par *La France des Jours heureux* restent pleinement d'actualité.

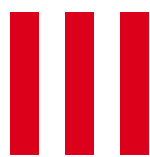
De même, la perspective de zéro jeune au chômage doit devenir une priorité, concrétisée par la fin des contrats précaires et l'accès à des formations qualifiantes *via* le nouveau service public de l'emploi et de la formation.

Un droit universel à l'emploi et à la formation

Dans la perspective de rendre effective la sécurité d'emploi et de formation, le PCF porte l'idée d'une réforme de grande ampleur, esquissée dans la proposition de loi des députés communistes de janvier 2017. Sécuriser le parcours des travailleurs répond à un objectif de justice et vise aussi à éradiquer le chômage.

Sans vision émancipatrice du travail, sans contrôle des entreprises, sans refus de la marchandisation, la formation initiale et continue ne peut être que déficiente et incapable de répondre aux besoins de l'avenir. Il appartient aux communistes de relever le défi.

1. <<https://www.education.gouv.fr/media/72654/download>>.



■ La formation professionnelle : entre visée émancipatrice et logique marchande

Didier Gélot,
économiste
et Djamel Teskouk,
ancien membre du CESE

Une mise en perspective historique et critique, par les auteurs de 1971-2021, Retour sur 50 ans de formation professionnelle, Éditions du Croquant, Paris, 2021.

Aborder la formation professionnelle comme un ensemble de techniques juridiques déconnectées de l'environnement politique, économique et social, n'a selon nous guère de sens. Elle est en effet avant tout le reflet de trois facteurs :

- Des évolutions économiques, politiques, et institutionnelles largement influencées par la progression de la pensée néolibérale notamment à travers l'injonction croissante à davantage d'individualisation des rapports sociaux comme outil de destruction des droits collectifs.
- Du renforcement du rôle de l'État, non comme garant de l'intérêt commun mais du seul marché, avec son corollaire l'affaiblissement des organisations syndicales.
- Des réformes successives qui résultent des tensions au sein même de l'État et des conflits entre les intérêts divergents des acteurs sociaux (syndicats, organisations patronales, administrations, collectivités territoriales).

Les liens entre évolutions politique, économique et formation professionnelle

Schématiquement on peut distinguer trois grandes périodes permettant d'expliquer les évolutions de la formation professionnelle.

1. Entre 1945 et 1970, le développement de l'économie entraîne un besoin croissant de qualification de la main-d'œuvre auquel répond un effort constant de formation des salariés. Ainsi, dans l'après-guerre, la loi de 1946 met en place le premier organisme public de formation, ancêtre de l'actuel AFPA. Treize ans plus tard, la loi de 1959 « relative à diverses dispositions tendant à la promotion sociale » poursuit ce processus, dans un contexte d'expansion du capitalisme. La formation est alors vue comme un outil permettant de soutenir le développement économique, mais aussi comme un moyen d'intégration des salariés selon la vision gaullienne de leur « participation » aux fruits de la croissance. Sous influence du patronat chrétien et du gaullisme social, le pouvoir cherche à concilier les intérêts prétendument communs entre capital et travail.

La loi de 1966, s'inscrivant dans ce courant d'idées, parle pour la première fois « d'obligation nationale » de formation et fixe les bases du congé formation. Avec la mise en place des premiers organismes de mutualisation des fonds

de la formation professionnelle (FAF et ASFO) ancêtres des OPCA, les premiers plans de formation pour les salariés touchés par les reconversions industrielles se mettent en place.

2. Entre 1974 et le milieu des années 1990, la transformation de l'économie sous l'impact de la mondialisation modifie en profondeur les besoins de formation. Le nombre d'ouvriers dans l'industrie chute fortement ; la part de l'emploi dans les grandes entreprises diminue également au profit des petites unités et de la sous-traitance ; le travail précaire se généralise ; l'emploi se polarise, avec pour corollaire le déclin rapide des emplois intermédiaires et enfin l'emploi des femmes, majoritairement peu qualifié, progresse fortement.

3. Du milieu des années 1990 à aujourd'hui, la financiarisation de l'économie et l'idéologie néolibérale s'imposent. En parallèle, les différents services publics sont affaiblis et le chômage de masse s'installe. Les organisations syndicales peinent alors à faire face à ces nouvelles réalités et perdent en capacité d'opposition.

L'impact de ces transformations économiques sur la formation va dès lors se traduire par une polarisation des besoins en main-d'œuvre. D'un côté, afin d'augmenter la valeur ajoutée et de répondre à la concurrence dans un contexte de mondialisation capitaliste, les entreprises vont se concentrer sur leur cœur de métier et sur les emplois de haute technicité ; De l'autre, la tertiarisation de l'économie nécessitera, à côté des emplois très qualifiés (informatique, électronique, finances) des emplois nettement moins qualifiés (service à la personne, hôtellerie-restauration, nettoyage).

Dans ce contexte, si la part de salariés accédant à la formation progresse fortement, ils ne bénéficient pour l'essentiel que de formations courtes d'adaptation aux besoins immédiats de l'entreprise. On assiste dès lors à une baisse relative de la dépense de formation de la nation qui, bien qu'en hausse en valeur absolue, enregistre une baisse réelle si on rapporte ces montants à l'évolution du PIB. Il en est de même pour les entreprises où cette dépense passe de 2,4 milliards en 1974 à 14 milliards en 2014, mais qui, rapportée à la masse salariale, passe de 3,4 % en 1993 à 2,5 % en 2014.

Les étapes marquantes de l'évolution de la formation professionnelle depuis la loi fondatrice de 1971

La loi dite loi Delors sur « la formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente », votée dans le sillage de mai 68, doit se lire dans le cadre du projet de la « nouvelle société » chère à Jacques Chaban-Delmas. Il s'agissait alors pour l'État et le patronat de conjurer un conflit social majeur, inédit depuis 1936. Le contexte économique, à l'époque marqué par les premières grandes restructurations et l'accélération des changements techniques et organisationnels, poussait le patronat à envisager la formation comme réponse à ces changements, mais aussi comme outil de développement de l'entreprise. Mais surtout, les milieux réformateurs au sein de l'État obtiendront que la dimension émancipatrice soit présente dans la loi.

Cette loi fondatrice s'inscrivait également dans la continuité des « constats de Grenelle » qui avaient acté l'augmentation du Smic et des salaires, le passage aux 40 heures et l'adoption du droit syndical en entreprise. Elle stipulait que : « La formation professionnelle permanente constitue une obligation nationale... ayant pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs aux changements des technologies et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle et leur contribution au développement culturel, économique et social ». La loi donnait dès lors un début de traduction pratique à cette idée d'« impératif national » en instaurant une obligation légale de financement de la formation professionnelle par les entreprises, affirmant ainsi leurs responsabilités à l'égard des salariés.

C'est enfin cette loi qui instaurera le droit au congé formation rémunéré qui, à ce stade, restera cependant sans financement dédié. Ces pistes de progrès esquissées ont fait de la loi de 1971 un point d'ancrage de cette logique d'émancipation collective. Sa logique dominante résidait bien dans la volonté de penser la formation professionnelle dans sa globalité : outil de qualification et d'adaptation de la main-d'œuvre aux besoins de l'économie, mais également vecteur de progrès social et de citoyenneté. Pour autant, portée par des courants politiques aux orientations divergentes, la loi de 1971 n'était pas dénuée d'ambiguïté à l'origine des tensions ultérieures. C'est pourquoi les nombreuses lois qui suivront peuvent être regardées comme la poursuite de cette tension entre préservation et remise en cause des fondements d'un système solidaire et émancipateur contenus dans la loi de 1971.

Ainsi, la loi du 17 juillet 1978, qui visait à outiller et mettre en œuvre les principes de la formation permanente, posera aussi les bases de nouvelles orientations restrictives, avec notamment le passage de la notion de stage à celle d'action de formation qui ouvrait la voie à la soumission de la formation professionnelle aux besoins de court terme des entreprises.

La loi du 24 février 1984 portée par Marcel Rigout, ministre communiste, marquera une pause dans cette évolution. Elle renforcera la formation comme thème de la négociation collective et rendra effectif le droit au congé individuel de formation (CIF) en le dotant d'un financement dédié et de structures de gestion propres (les OPACIF). Outil conciliant aspiration des salariés à se réaliser personnellement, et nécessités d'évolutions et de reconversions professionnelles, ce dispositif ne cessera ensuite de faire l'objet des attaques du patronat et des milieux libéraux jusqu'à sa suppression en 2018.

L'ANI et la loi du 31 décembre 1991 reflètent ces mêmes tensions. D'un côté, une contribution financière obligatoire est instituée pour les TPE qui jusqu'alors n'y étaient pas assujetties. De l'autre, la notion de compétences s'installe au détriment de celle de qualification. De même, avec l'apparition de la notion de « co-investissement », ces textes seront aussi l'occasion de dissocier temps de formation et temps de travail.

À son tour, la loi du 4 mai 2004 reprenant largement les termes de l'ANI du 20 septembre 2003, donne à voir la recherche d'un équilibre entre avancées et reculs potentiels. L'obligation légale de financement de la formation professionnelle est portée à 1,6 % de la masse salariale, mais elle est surtout fortement augmentée pour les TPE. Dans le même temps la loi crée le droit individuel à la formation (DIF). Réalisé *a priori* hors temps de travail, ce nouveau dispositif donne un cadre législatif affirmé à la notion de co-investissement, ce qui à l'époque fera débat. D'un côté, certains observateurs considéreront que ce dispositif est porteur de dangers, le hors temps de travail devenant la règle. De l'autre, certains syndicalistes voudront y voir un premier pas vers un droit attaché à la personne, transférable d'un emploi à un autre, préfigurant un élément d'un nouveau statut du travail salarié et d'une sécurité sociale professionnelle, perspective revendicative portée par la CGT.

L'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009, en donnant un cadre institutionnel à la politique paritaire nationale et interprofessionnelle de formation, et en la dotant de moyens financiers et d'outils pour sa mise en œuvre, portait l'ambition d'une meilleure cohérence des politiques de branches. Pour dégager les moyens de cette ambition, la mutualisation interprofessionnelle des fonds de la formation est multipliée par trois, passant de 300 millions à un milliard d'euros. L'accord national crée pour cela un or-

1971 - 2021

Retour sur 50 ans
de formation professionnelle



Didier Gelot
Djamal Teskouk

éditions du croquant

DOSSIER

ganisme chargé de faire converger les règles communes en matière de financement et de prise en charge des dépenses de formation. Ces dispositions seront d'ailleurs reprises par la loi. Pourtant, cette ambition se heurtera aux exigences du gouvernement de l'époque qui ponctionnera chaque année près d'un tiers des ressources collectées pour financer la politique de l'emploi. Elle sera également entravée par la volonté d'autonomie teintée de corporatisme des branches professionnelles.

Face à ces difficultés, une nouvelle négociation s'ouvre en 2013. Elle aboutira à un ANI (accord national interprofessionnel) daté du 14 décembre 2013 qui ne sera signé ni par la CGT, ni – fait inhabituel – par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises qui n'accepte pas la nouvelle répartition des fonds mutualisés jugée défavorable aux PME. La loi du 5 mars 2014 franchit alors un nouveau pas décisif dans le processus de libéralisation de la formation professionnelle. Elle transforme le DIF en « compte personnel de formation » (CPF), l'inscrivant clairement dans une logique d'individualisation des droits des salariés avec son corollaire la désresponsabilisation des employeurs. C'est bien un basculement du système qui s'opère alors, avec pour objectif l'adaptation des compétences des actifs aux besoins de court terme des entreprises, plutôt que le développement professionnel et culturel des travailleurs et des citoyens.

Dans la foulée, la loi Rebsamen de 2015 noie la consultation sur la formation professionnelle en entreprise dans un ensemble d'autres thèmes, ce qui aboutira à sa moindre prise en charge par les représentants des salariés.

En monétisant le CPF, la dernière loi sur la formation professionnelle, en date du 5 septembre 2018, portera à son terme la logique individualiste et consumériste initiée par la loi de 2014. Ce changement, présenté comme la solution magique aux inégalités d'accès à la formation, livre en réalité davantage les salariés au marché concurrentiel par la totale désintermédiation de la formation. Elle devient alors un objet de consommation courant protégé, pour l'essentiel, par le seul droit du consommateur et non plus par le droit du travail.

La logique d'individualisation initiée par la création du CPF en tant que voie principale d'accès à la formation, conjuguée à la baisse massive de l'obligation de financement de la formation professionnelle, a ouvert la voie à un véritable démantèlement du système initié en 1971 et a clairement fait basculer la responsabilité de la formation vers les salariés. Comme l'écrit Bénédicte Zimmermann : « On voit comment le CPF, dispositif emblématique des réformes de 2014 et 2018, présenté comme une nouvelle liberté donnée aux salariés, s'inscrit en réalité dans une évolution du droit du travail qui tend à réduire les relations salariales à une simple relation contractuelle. On est loin de la philosophie de la loi de 1971 qui inscrivait le droit individuel dans des droits collectifs structurant les rapports sociaux dans les entreprises. »¹

Un système incapable de répondre aux mutations en cours

Quatre ans après la mise en œuvre de la loi de 2018 largement sous financée, les caisses sont vides. France compétences, nouvel organisme public chargé de la gouvernance et de la gestion financière du système, enregistre un déficit cumulé de plus de 11 milliards d'euros ce qui l'oblige à emprunter sur les marchés financiers, mais aussi à réduire le volume de son intervention.

Contraint dès lors de revoir la gouvernance et le financement du système critiqués par nombre d'observateurs, le

gouvernement a lancé en 2021 un « agenda social » dans lequel la formation jouait un rôle important. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait accueilli favorablement l'initiative du Medef de lancer, en impliquant les confédérations syndicales, son propre projet de diagnostic de la loi de 2018 et de réponses aux dysfonctionnements.

Les discussions qu'il a engagées ont abouti à 49 propositions visant à adapter la loi de 2018 aux effets de la crise sanitaire et économique. Ces propositions formalisées dans un nouvel accord cadre national interprofessionnel (ACNI) signé à la mi-octobre 2021 par l'ensemble des organisations syndicales et patronales, sauf la CGT qui n'avait pas souhaité participer aux discussions.

Si certaines de ces mesures méritent d'être regardées avec attention (demande d'une évaluation globale de la loi de 2018 adossée à la mise en place d'indicateurs pertinents, amélioration des travaux d'analyse des formations dans les branches professionnelles...), elles s'inscrivent néanmoins essentiellement dans la continuité de cette loi.

Ce qui fonde en effet la réflexion du Medef et des organisations syndicales qui ont participé à ces discussions, c'est l'idée que ce qui bloque le développement de la formation c'est avant tout la mise en œuvre insuffisante de la loi de 2018. Il en est ainsi de la volonté de valoriser les compétences aux dépens des qualifications, d'améliorer la situation financière en réorientant vers l'apprentissage les fonds versés aux lycées professionnels et de développer le co-investissement par la mise en place d'un crédit d'impôt en direction des employeurs et des salariés.

Ces propositions montrent une accentuation de la logique libérale qui, loin de répondre aux difficultés actuelles, s'orientent vers plus d'individualisation et de marchandisation. Tout fonctionne comme si, face aux difficultés actuelles, au lieu de reconnaître le caractère profondément déstabilisateur de la loi de 2018, le patronat et le gouvernement cherchaient à s'orienter vers encore plus de libéralisme.

Ainsi après avoir séduit plusieurs millions de salariés avec un CPF libre d'accès, accessible sans intermédiation et sans contrôle, voici que s'impose la nécessité d'en réguler l'accès du fait de la dérive financière. Le véritable objectif de la création du CPF, mesure phare de la réforme de 2018, se trouve en voie d'être atteint : faire accepter l'idée que la formation professionnelle relève de la responsabilité individuelle et « libérer » les employeurs de cette « obligation nationale » qu'avait instaurée la loi de 1971. En effet sous couvert « d'autonomie » des personnes, c'est bien à une réduction des droits collectifs des salariés à laquelle on assiste.

Les ajustements proposés ne peuvent dès lors constituer une réponse adéquate aux besoins des salariés comme aux exigences de l'économie. Ce dont le pays a besoin ce n'est pas d'un toilettage de la loi, mais d'une refonte globale du modèle existant.

Il apparaît dès lors important de comprendre comment, dans le champ de la formation professionnelle, la domination de la pensée néolibérale a surdéterminé les choix de certaines organisations syndicales qui ont été amenées à accepter des réformes régressives avec le seul objectif d'en amoindrir la portée. Aujourd'hui, alors que les failles de cette idéologie apparaissent de plus en plus évidentes, il importe de prendre conscience que l'avenir de la formation professionnelle ne pourra pas s'écrire dans les seules limites de son champ. La construction de cet avenir ne pourra pas s'exonérer du large combat d'idées qui déterminera la société de demain.

1. Bénédicte Zimmermann, *Droit social*, n°12, décembre 2018.

IV. Les formations sanitaires et sociales à la dérive

S'il est un secteur où la formation professionnelle est aujourd'hui un problème crucial, c'est bien celui de la santé. Le gouvernement en fait beaucoup pour donner l'impression qu'il apporte des solutions. C'est tout le contraire qu'il fait, en ajoutant à la détresse du système de santé les effets de la crise profonde qui frappe l'Université.

Elles et ils ont été applaudis pour leur dévouement pendant la crise sanitaire, qualifiés de « héros du quotidien », mais oubliés par le pouvoir, hormis une revalorisation salariale modeste. Elles et ils quittent massivement l'hôpital public, en raison de conditions de travail accablantes et du manque de reconnaissance. Une étude sur le bilan du schéma régional des formations sanitaires et sociales en région parisienne¹ indique : « Le turn-over élevé alors que les difficultés de recrutement sont importantes indiquent que le secteur sanitaire et social est en grave crise, car il est dorénavant difficile d'enclencher une dynamique vertueuse pour enrayer le phénomène. Ce phénomène est même gravissime dans certains territoires intrarégionaux [...] Il devient alors encore plus difficile de recruter, ce qui en conséquence conduit à surcharger le personnel en place qui n'en peut plus, fait augmenter les départs pour maladie ou démission. L'attractivité des établissements et des métiers dans ces territoires s'en trouve d'autant dégradée, ce qui accentue les difficultés de recrutement. »

Les difficultés d'embauche affectent toutes les professions sanitaires et sociales². À titre d'exemple, pour les infirmiers, elles représentent en 2021 70 % des offres d'emplois³, un phénomène ancien, puisqu'elles s'élevaient déjà à 53 % en 2013, mais amplifié au point d'amener aujourd'hui l'hôpital public au bord de l'effondrement, compte tenu de la place qu'occupent ces personnels dans le dispositif de soins.

À cette crise dans l'emploi s'ajoute désormais une crise dans la formation, qui touche particulièrement la formation des infirmières et infirmiers, soumise en quelques années à une transformation brutale, de nature à provoquer des abandons d'études massifs, et pour celles et ceux qui auront survécu au choc, des failles évidentes dans leur qualification.

Cette rupture dans les formations sanitaires et sociales a été pensée au cours du quinquennat Hollande, avancée en février 2016 dans les propositions de la « Grande Conférence Nationale de la Santé », dont la feuille de route trace le cadre des transformations majeures qui se réalisent actuellement, en particulier les mesures 10 et 13 qui visent respectivement :

– À généraliser les outils numériques dans les formations en santé, que la période Covid va permettre ensuite d'expérimenter à grande échelle et de pérenniser.

– À confier – à moyen terme – l'encadrement pédagogique des formations paramédicales à l'Université.

Le coup d'envoi est donné à un bouleversement considérable des modalités et du sens de la formation aux métiers du soin.

Dès son élection en 2017, Emmanuel Macron confie à Stéphane Le Bouler la mission de mettre en œuvre ces orientations. Un rapport d'étape est rendu en février 2018⁴. Le maître mot de la réforme est de réaliser l'« universitarisation des formations paramédicales et maïeutiques ». Le projet est désormais sur les rails. L'enseignement à distance que la crise sanitaire a généralisé va permettre d'accélérer le passage des formations sanitaires et sociales sous l'autorité des Universités, rien n'étant plus facile et peu coûteux que de dupliquer des vidéos de cours à l'infini. Les premiers effets sont en train de se produire et ils sont catastrophiques, le mot n'est pas trop fort.

Il convient d'abord de percevoir les motivations profondes de cette mutation, qui sont à relier à la crise du système de santé français, à l'hôpital en particulier, que les réformes successives et les politiques d'austérité ont mis à mal (1). Mais l'universitarisation, censée régler les problèmes de pénuries, se heurte à la crise structurelle de l'Université, dont les méthodes pédagogiques et les moyens humains et financiers sont totalement inadaptés à des formations professionnalisantes. L'inclusion des formations sanitaires et sociales dans le cadre européen des cursus universitaires LMD est un artifice qui sous couvert de « promotion universitaire » contribue en réalité à leur déqualification (2).

Il en résulte, avec l'exemple des soins infirmiers, une construction aberrante du parcours de formation, reproduisant à l'identique les contenus et méthodes du cursus de médecine... et leurs défauts (3). Si elle reste en l'état, cette réforme empêchera toute diversité d'accès au métier de soins infirmiers, en particulier la promotion professionnelle des aides-soignantes ou des ambulanciers, et fera perdre à la formation une partie de ses spécificités professionnelles. Au moment où la pénurie de personnel dans le secteur sanitaire et social explose, le bouleversement du cadre et des contenus de la formation, voulu avec méthode et continuité par les gouvernements successifs pour tenter de faire face aux effets désastreux de leurs politiques de santé, réussit le paradoxe d'affaiblir la qualification tout en renforçant le processus de sélection.

Une réforme d'adaptation des formations à la crise du système de santé

En termes certes enrobés, le rapport Le Bouler publié en février 2018 ne fait pas mystère de la première finalité de la réforme : « Une part croissante des soins est dorénavant susceptible d'être assurée en ambulatoire, y compris au domicile des patients... ». Autrement dit, il s'agit de s'adapter aux suppressions de lits et de services hospitaliers, présentées comme une fatalité inéluctable puisqu'elles sont dissociées des choix politiques d'austérité.

Agnès Buzyn, alors ministre de la Santé, explique⁵ de son côté qu'il faut développer « les pratiques avancées », c'est-à-dire le transfert de prérogatives médicales aux infirmier.e.s, afin de décharger les médecins, et améliorer ainsi l'accès aux soins. Le développement des « pratiques avancées » est pour la ministre une « des réponses que nous devons donner à la question prégnante de la présence territoriale des professionnels de santé ». Autrement dit, il s'agit de s'adapter à la pénurie de médecins produite par des décennies de *numerus clausus*.

Les pistes tracées pour « décharger » les médecins sont identifiées avec précision : prescriptions de certains médicaments, suivi des patients atteints de pathologie lourde, coordination du parcours ambulatoire entre la ville et l'hôpital, ingénierie de l'information médicale numérisée, etc. Pour les dirigeants politiques, le processus d'intégration universitaire des formations sanitaires et sociales est le maillon principal pour accomplir cette mutation des métiers et répondre aux pénuries de professionnels de santé tout en restant dans une logique malthusienne des dépenses publiques.

Les arguments de promotion de la réforme n'ont pas manqué pour tenter de séduire les personnels et les étudiants, et surmonter les réticences à « l'universitarisation ». Du côté des personnels, en particulier dans les soins infirmiers, c'est le changement du rapport hiérarchique vis-à-vis des médecins qui a été mis en avant, avec les concepts d'élargissement des fonctions, d'interprofessionnalité et de coopération. Du côté des élèves-infirmiers, c'est évidemment l'accès à tous les droits des étudiants qui a suscité une adhésion de certaines de leurs organisations. Enfin, avec la perspective de l'inclusion des formations sanitaires et sociales dans un cursus universitaire complet allant jusqu'au doctorat, ce sont ces disciplines elles-mêmes qui étaient promises à une revalorisation académique. Il est légitime qu'ait pu être attractive l'idée selon laquelle la recherche dans le domaine de la santé ne peut pas rester cantonnée aux sciences médicales et à la pharmacologie, parce que le progrès médical dépend aussi des observations cliniques dans le suivi des soins, de l'accès aux soins dans le système de santé, de l'organisation interne des services de santé. Il est donc le fruit de toute une gamme de recherches (fondamentales, cliniques, sciences sociales, sciences de gestion) qui doivent être promues, développées et croisées. On peut comprendre que la perspective d'inscrire les formations sanitaires et sociales dans le cadre universitaire Licence-Master-Doctorat (LMD), avec la possibilité pour leurs formateurs d'accéder au droit à la recherche et au statut d'enseignant-chercheur ait pu être séduisante. Une reconnaissance académique qui existe dans beaucoup de pays pour « les sciences infirmières », à titre d'exemple.

Malheureusement, ces brillantes évolutions imaginées sur le papier sont en train de se heurter de plein fouet à la crise structurelle de l'Université française.

La plongée des formations sanitaires et sociales dans la crise structurelle de l'Université

Des menaces sur l'offre de formation de proximité

Les risques de l'universitarisation de formations caractérisées par un très grand nombre de lieux d'enseignement répartis sur tout le territoire national, y compris les petites villes, par un taux d'encadrement élevé, par de petits effectifs et une connexion étroite avec les services de santé de proximité avaient bien été perçus par certains professionnels, en particulier pour les soins infirmiers. Au point que la ministre Agnès Buzyn s'était sentie obligée d'y répondre, ou plus exactement de ne pas y répondre en balayant les objections d'un revers de main⁶ : « Ceux-ci [les détracteurs NDLR] propagent volontiers une vision fautive de cette intégration, l'idée que les étudiants en soins infirmiers devraient abandonner les caractéristiques de leur modèle de formation, rejoindre des amphithéâtres bondés et anonymes, renoncer à la qualité d'un encadrement de proximité. » Se voulant rassurante, elle promet de garantir le maintien de la densité territoriale des Instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI) et de l'offre de formation de proximité en premier cycle affirmant que « l'intégration universitaire ne prépare pas l'absorption de la formation en soins infirmiers par une Université qui en renierait les caractéristiques ».

Pourtant, au même moment, le rapport Le Bouler laissait entrevoir un autre dessein⁷ : «... pour des raisons de masse critique, de coûts ou de qualité des formations, le tissu d'établissements ne saurait rester figé ; il faut en particulier consolider la mise en réseau des structures de formation, notamment pour accéder dès à présent à certains outils d'ingénierie pédagogique mais aussi pour bénéficier demain du concours d'enseignants chercheurs et participer à des projets de recherche. Cela concerne, sous des formes diversifiées, le réseau des IFSI⁸ qui doit continuer de se structurer en lien avec l'Université ».

La régionalisation de la « gouvernance »

Les restructurations-regroupements sont d'autant plus probables que les formations sanitaires et sociales font partie des compétences des régions depuis 2004. L'État a réalisé ce transfert aux régions dans un « environnement en pleine évolution, marqué notamment par la croissance des effectifs »⁹. Elles financent les charges de fonctionnement et d'équipement des écoles publiques, et les écoles privées dans la limite des financements existants avant le transfert, des charges qui n'ont fait que croître depuis le transfert. De plus, l'État a gardé un pouvoir réglementaire sur des éléments techniques qui ont un impact sur les dépenses, telles que l'organisation des formations, avec leur programme, leurs conditions d'accès, leurs modalités d'études et d'évaluation, la délivrance des diplômes, ainsi que les effectifs dont certains sont fixés par quotas nationaux et régionaux. L'étranglement financier auquel les régions sont soumises actuellement ne peut que faire craindre la recherche d'économies d'échelles.

La nouvelle régulation envisagée pour ces formations repose sur le triangle « Université-Région-Agence régionale de santé » censé assurer la meilleure insertion des formations dans leur territoire, avec un partage des rôles bien identifié : à l'Université l'encadrement pédagogique et de la recherche, à la région l'organisation territoriale : quant à l'ARS, elle devrait « assumer l'expression des besoins sanitaires et faire part de leurs exigences en tant que finan-

ceurs de la formation (notamment via les indemnités de stage¹⁰) et en tant qu'utilisateurs des compétences ainsi constituées »¹¹.

Inutile de commenter la capacité des ARS à « exprimer les besoins sanitaires » des territoires, l'expérience de leur activité de « cost killer » (chasseur de coûts), avec les suppressions massives de services et lits hospitaliers suffit. Derrière le discours officiel sur les missions, il y a l'expression d'une vision institutionnelle qui correspond parfaitement au projet politique libéral, reposant sur l'autonomie des universités¹² et la régionalisation croissante des politiques : « Universitarisation et régionalisation ont partie liée » rappelle le rapport Le Boulter¹³.

En l'absence de politiques nationales assurant les péréquations nécessaires, les effets du couple autonomie/régionalisation sont connus : des concurrences aiguës et des inégalités territoriales creusées.

L'insertion dans le cadre universitaire européen du LMD (Licence-Master-Doctorat)

Décrite avec le néologisme de « LMDisation », l'universitarisation des formations sanitaires et sociales s'est accompagnée logiquement de la contrainte de faire rentrer au chausse-pied les formations dans le cadre européen issu du processus de Bologne (1999) visant à faire de l'Europe un « espace compétitif à l'échelle mondialisée de l'économie de la connaissance »¹⁴. Son objectif est de faciliter la mobilité des étudiants au sein de l'Union européenne afin de préparer le grand marché européen du travail, auquel rêvent les dirigeants capitalistes et les alliés politiques libéraux. À la veille du passage à la monnaie unique, il s'agissait en effet de réunir autant que possible les conditions d'une « zone monétaire optimale », selon la théorie de Mundell. La fluidité du marché du travail en zone de monnaie unique est censée éviter le creusement des écarts des taux de chômage et des salaires entre les pays¹⁵. Si le résultat escompté est loin d'être réalisé, le LMD a bel et bien été instauré. Le problème posé par le LMD n'est pas tant l'organisation du parcours universitaire en trois cycles licence-master-doctorat que son système de découpage des années universitaires en Unités d'enseignement (UE), comptabilisées en termes d'ECTS, ou Système européen de transfert et d'accumulation de crédits¹⁶. Si la reconnaissance réciproque des diplômes et qualifications acquises au sein de l'Europe était souhaitable, était-il besoin de pousser le système d'équivalences universitaires semestre par semestre, avec la contrainte de découpage des enseignements, d'attribution à chacun d'ECTS pour aboutir à la somme nécessaire à la validation ?

S'agissant par exemple de la formation aux soins infirmiers, le caractère arbitraire et artificiel de cette organisation universitaire en ECTS est évident. Avec des semaines de 35 heures de cours, une année comportant 25 semaines de stages à temps plein, l'année scolaire est nettement plus longue et chargée qu'une année universitaire normale¹⁷. L'évaluation qui résulte de ce système imposé n'est plus une appréciation d'ensemble des compétences, connaissances et qualités professionnelles du futur soignant, mais le résultat d'une addition d'ECTS, obtenus avec des partiels réducteurs, sous forme de « quiz » ou de questions « brèves », qui font appel à la seule mémorisation, et testent les connaissances de manière aléatoire.

La galère de Parcoursup

Le dernier avatar de l'universitarisation est le passage oblique de l'accès aux formations sanitaires et sociales par

Parcoursup. Il s'impose désormais aux néobacheliers, ou aux étudiants en réorientation après un échec universitaire. Seules les personnes en réorientation professionnelle y échappent. L'algorithme opaque de Parcoursup « expédie » de nombreux postulants loin de leurs choix prioritaires, c'est-à-dire loin de leurs bases familiales, sans compter celles et ceux qui n'obtiendront aucune affectation. Alors que les lieux des formations sanitaires et sociales, nombreux et implantés dans des petites villes et bourgs, assurent une bonne couverture géographique du territoire national et favorisaient jusqu'à présent la démocratisation de l'accès à ces professions, le brassage national opéré par Parcoursup défait cet avantage. Pour nombre d'étudiants, le coût des études en logement et transport est accru, et les contraint à emprunter ou... à renoncer. L'intégration de ces formations à Parcoursup a pour effet de renforcer la sélection sociale à l'entrée.

Les aberrations de la formation aux Soins infirmiers

Un exemple concret témoigne de la gravité de la dérive. Il concerne la formation la plus nombreuse, celle de la formation aux soins infirmiers, dispensée dans 326 Instituts en France, et concernant pour la seule première année 36 104 étudiants (quota fixé par décret ministériel). Les tendances de fond de la réforme, sur laquelle s'est greffé l'effet d'aubaine du confinement et de l'expérience de l'enseignement à distance, ont engendré un parcours de formation que même les « chasseurs de coûts » les plus zélés auraient eu du mal à imaginer il y a deux ans...

Une formation à distance par vidéos

Le cœur de la formation se situe dans l'Espace numérique de travail (ENT) où l'étudiant trouvera seul toutes les informations : le calendrier de la semaine, les consignes de travail, et surtout l'ensemble des cours à la base de sa formation : les Cours Numériques Universitaires (CNU), c'est-à-dire des vidéos mises en ligne, où un enseignant lit et commente un diaporama. Selon les IFSI, l'étudiant e suit les cours numériques chez lui ou dans les locaux scolaires, dans tous les cas avec son ordinateur personnel. Dans les grandes villes, où les effectifs étudiants sont importants, les vidéos sont suivies à domicile, avec un programme quotidien prévoyant parfois jusqu'à 5 à 6 heures de cours numériques par jour... Grâce à ces modalités, un IFSI peut accueillir trois fois plus d'étudiants que les capacités physiques de ses locaux. En jouant sur les emplois du temps, quand une des trois années de formation est en présentiel, une autre est en distanciel, pendant que la troisième est en stage. Le poids de la formation à distance, annoncé à 50 %, est en réalité beaucoup plus important, car il concerne toutes les acquisitions fondamentales, réclame un temps de travail autonome énorme, alors que le temps de formation en présence physique des formateurs dans les locaux est occupé de façon très peu productive, au dire des élèves, et destiné davantage à réguler et faire passer la pilule amère de l'enseignement à distance qu'à former.

Un recyclage de cours de médecine

Violent en soi, pour des néobacheliers qui débarquent à l'Université, l'enseignement à distance est devenu une aberration folle dans le cas des soins infirmiers : les cours numériques fondamentaux sont en effet un recyclage pur et simple des cours dispensés par les professeurs de médecine aux étudiants de médecine, reproduits tous les ans, pour un coût marginal de formation tendant vers zéro...

sauf droits d'auteurs éventuels! Déjà peu absorbables par les étudiants des filières de médecine, ces cours deviennent une gageure pour les étudiants infirmiers, submergés par une avalanche de connaissances hyperspécialisées, complexes et techniques, contraints de sélectionner eux-mêmes à l'aveugle ce qu'il faudra en retenir, plongés dans l'isolement du face-à-face avec leur ordinateur.

À l'opposé d'une construction pédagogique cohérente

Les bases d'une démarche pédagogique cohérente sont parfaitement oubliées, à savoir: le rôle irremplaçable des interactions physiques élèves-professeurs, élèves-élèves dans le groupe « classe », la progression des acquisitions dans une continuité qui va du simple au complexe, une organisation dans le temps qui assure une immersion suffisante dans chaque matière pour l'appropriation des connaissances, des évaluations qui testent avec fiabilité la solidité des acquis. Aucune de ces conditions n'est réunie, quand les élèves doivent absorber en un temps record et en distanciel des matières aussi diverses que la biologie fondamentale, la psychologie-sociologie-anthropologie, l'anatomie et les grandes fonctions vitales, la pharmacologie, les processus traumatiques, l'infectiologie, dispensées sans avoir à aucun moment été adaptées au public visé; quand un cours ardu tel que la biologie fondamentale, qui représente près d'une trentaine d'heures, sera évalué par un partiel d'une heure, sur « quiz » ou quelques questions brèves, ce qui, avec la masse des connaissances en jeu, s'apparente à un sondage aléatoire. Les quelques heures dites de « régulation » prévues avec des formateurs infirmiers n'ayant ni l'approche ni le niveau des cours numériques des professeurs de médecine – que les élèves ne rencontreront jamais – sont incapables à réaliser les ajustements pédagogiques. La formation n'est aujourd'hui qu'un bricolage, fait d'une mise bout à bout de séquences de cours en ligne toutes faites, sans travail pédagogique de transformation ni construction collective de l'apprentissage. Les élèves n'ont même pas droit à des TD ou TP en petit groupe, comme c'est le cas pour une licence normale, le cas anecdotique mais exemplaire étant celui d'une initiation à l'utilisation du tensiomètre réalisée dans un amphithéâtre de près de 200 élèves avec 8 tensiomètres!

L'uniformisation au lieu de l'interprofessionnalité

« L'interprofessionnalité » est le mot-clé du rapport Le Boulter, pour justifier le besoin de faire évoluer la formation pour l'adapter à l'élargissement des fonctions des infirmiers. Le dispositif actuel, qui uniformise la première année de formation infirmière avec celle des filières de médecine en utilisant les mêmes contenus, ne crée pas de l'interprofessionnalité. Elle réduit à portion congrue les enseignements professionnels infirmiers, en dehors des stages, et ne crée pas les passerelles entre les savoirs médicaux qui resteront du ressort du médecin et les savoirs infirmiers dont l'approfondissement est nécessaire pour accéder aux « pratiques avancées » et coopérer avec le médecin. Une fois de plus, il y a flagrant délit de non-respect des engagements politiques, quand le rapport Le Boulter promettait: « [...] il faut affirmer très clairement que l'universitarisation ne saurait entamer le caractère professionnel des formations, qu'il faut au contraire progresser en termes d'ingénierie des formations et d'encadrement pédagogique pour consolider les apprentissages en situation, que l'Université doit avoir une place éminente en ces matières, aux côtés notamment des centres hospitaliers et que l'aspiration à plus de trans-

versalité dans les formations est précisément un aspect de la professionnalité, celui de la coordination et du travail en équipe »¹⁸.

Ne restera-t-il de cet enfumage sur « l'interprofessionnalité » que la disparition du terme « auxiliaires médicaux » des textes officiels, certes utile pour faire évoluer les mentalités, mais inopérant dans les conditions actuelles de la formation?

Quel avantage pour les élèves?

L'accession des élèves infirmiers au statut d'étudiant et l'attribution du grade de licence universitaire aux Infirmiers diplômés d'État s (IDE) a été un des points forts de l'argumentaire pour convaincre des bienfaits de l'universitarisation. Il s'y est ajouté le besoin de mettre de la cohérence les conditions d'accès et d'études des 326 IFSI de France, à statut public, associatif ou privé, qui dans les faits étaient très disparates.

Remarquons qu'il n'y avait aucune obligation de faire rentrer les formations sanitaires et sociales dans le cadre de l'Université pour faire bénéficier leurs élèves du statut d'étudiant et de leur attribuer une équivalence avec la licence, puisque cela existe pour les élèves des classes post-bac en lycée et des grandes écoles.

Certes, la mise en cohérence des conditions d'études et d'évaluation des IFSI a été réalisée avec la réforme, puisque les IFSI d'une même académie intègrent désormais l'Espace numérique de travail de l'Université de la région, et leurs élèves suivent les mêmes cours numériques universitaires et passent les mêmes partiels. Mais c'est une cohérence obtenue par l'uniformisation et la dérive universitaires, au lieu de construire la cohérence par des référentiels adaptés et une formation de qualité des enseignants. Enfin, le choc d'un apprentissage théorique intense, par voie numérique et dans l'isolement de l'élève, risque d'être fatal à l'ouverture sociale de la filière. Comment les personnes issues de la promotion ou de la reconversion professionnelles, telles que les aides-soignantes, les ambulanciers, les chômeurs envoyés par Pôle emploi, comment les néobacheliers, en particulier ceux issus de la voie professionnelle, peuvent-ils surmonter une telle épreuve? Les promotions actuelles de première année se caractérisent par la forte présence d'étudiants ayant fait une première année dans les filières de médecine¹⁹. Tout en prétendant avoir mis fin au *numerus clausus*, elles sont en fait restées hypersélectives, avec la réforme récente. Malgré leur échec ou leur démission, les étudiants issus de ces études médicales sont forcément plus à l'aise que les autres dans le cadre actuel, si bien qu'on peut se demander si la formation aux soins infirmiers n'est pas en train de devenir principalement l'issue de secours des « recalés » des deux filières qui ouvrent désormais l'accès aux études de médecine.

Le guide suprême de l'économie de coûts...

Le rapport Le Boulter avait prévenu: « l'universitarisation » ne saurait se traduire par une dérive des coûts de formation, d'une part compte tenu de la contrainte qui s'attache globalement à la soutenabilité de la dépense publique, d'autre part et surtout parce qu'à partir du moment où les durées de formation ne dérivent pas, il n'y a pas de raisons de voir les budgets augmenter, si ce n'est pour couvrir des besoins nouveaux, en particulier en ce qui concerne le développement de nouveaux champs de recherche »²⁰. La dérive existe bien, et c'est une dérive à la baisse des coûts, avec la démultiplication des heures du télé-enseignement, les économies de fonctionnement des locaux procurées par le distanciel, et l'externalisation des coûts du service

public sur les élèves qui fournissent leur ordinateur, leur abonnement Internet et les frais de chauffage du domicile.

Les voies politiques de la la Résistance

Plus que jamais, la proposition de prérecrutement des élèves-infirmiers, mise en avant par le PCF et le mouvement de la JC, est un maillon de la réponse à l'ensemble de la problématique pénurie-déficit de formation. Sélectionnant des élèves réellement motivés par le métier, puisqu'ils s'engageraient, en échange de l'allocation de formation, à conserver un emploi pendant plusieurs années dans un service public de santé, le prérecrutement conduirait logiquement à une révision en profondeur de la formation, en donnant plus de poids aux interventions et critiques des élèves, qui ne sont pas entendues aujourd'hui, malgré leur constance d'année en année. Le fait de payer des élèves pour qu'ils se forment implique le respect d'une exigence de qualité pour la formation.

D'autres voix que celle des communistes commencent à évoquer cette proposition : par exemple, dans le Bilan du schéma régional des formations sanitaires et sociales d'Île-de-France²¹, il est proposé : « On peut imaginer qu'un ou deux stages puissent être réalisés au sein de l'établissement avec qui le stagiaire passerait un contrat avec promesse d'embauche pour 2 ou 3 ans une fois diplômé, avec une rémunération pendant la formation, une prime à l'embauche et des facilités pour trouver un logement à loyer modéré, éventuellement disponible dès le début de la formation. »

Le rapport Le Bouler insiste fortement sur la nécessité d'une régulation publique locale des formations sanitaires et sociales, puisque les trois transformations majeures ont été le transfert de compétences aux régions, l'autonomie des universités et le processus d'universitarisation. De plus, ces formations sont liées à un système de santé dont le pilotage a été confié aux Agences régionales de santé.

Nous lançons donc l'alerte sur les dérives subies par ces formations, leurs effets potentiellement graves sur l'accès quantitatif et qualitatif aux soins, et les nécessaires mobilisations des acteurs locaux pour y remédier.

Les élus régionaux communistes ont un rôle important à jouer pour interpeller leurs collègues élus et les exécutifs régionaux sur ce sujet, prendre les contacts avec les directions, les enseignants et les élèves concernés, et faire de cette question des formations sanitaires et sociales une grande bataille politique, en lien avec celle de l'emploi et de la défense des services publics de santé.

1. Bilan du SRFSS d'Île de France (2021), demandé par la direction des formations sanitaires et sociales d'Île de France et réalisé par De Pollen conseil.

2. Les professions « sanitaires et sociales » concernent les métiers suivants : aides à domicile et aides ménagères, aides-soignantes, infirmiers, éducateurs spécialisés, professionnels de l'action sociale, professionnels de l'animation socio-culturelle.

3. Source : enquête BMO-Pôle emploi-traitement HJC.

4. Mission Universitarisation des formations paramédicales et de maïeutique. Bilan intermédiaire de la concertation et propositions d'orientation, Stéphane Le Bouler, février 2018.

5. Discours prononcé à l'IFSI de Caen le 5 juillet 2018.

6. *Idem*, discours prononcé à l'IFSI de Caen le 5 juillet 2018

7. Rapport précité, p. 26.

8. Les IFSI, au nombre 326 en France, sont en effet l'enjeu le plus important de ces restructurations.

9. Rapport des inspections: Inspection générale des finances, Inspection générale de l'administration, Inspection générales des affaires sociales, Évaluation des transferts de charges liés à la décentralisation aux régions du financement des écoles paramédicales et de sages-femmes et des aides aux étudiants, janvier 2008, <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000339/>>.

10. Pour information, les indemnités de stage des élèves infirmiers varient de 36 euros (en 1^{re} année) à 60 euros (en troisième année) par semaine, soit 1,03 euros à 1,70... de l'heure!!!

11. Rapport Le Bouler précité, p. 19.

12. *Idem*, p. 24 : « Le principe d'autonomie des universités est un guide, un garde-fou pour la mission. À rebours des solutions uniformisantes ou « descendantes » (top down), il est essentiel de voir l'autonomie des universités non pas comme une contrainte mais comme une ressource en termes d'innovations pédagogiques, de partenariat, de gouvernance, de conduite de projet. »

13. *Idem*, p. 22.

14. Extrait de La Déclaration de Bologne, signée en 1999 par les ministres en charge de l'enseignement supérieur de 29 pays du continent européen.

15. Selon la théorie de Mundell, pour qu'une zone monétaire soit optimale, il faut que les « facteurs de production » capital et travail sont parfaitement mobiles. En effet, entre des pays à conjonctures et productivités différentes, l'ajustement macro-économique, s'il est bloqué au niveau monétaire par la monnaie unique, se fait par les variables réelles, c'est-à-dire des variations de taux de chômage et de pouvoir d'achat des salaires. Pour remédier à ce défaut, il faut que les travailleurs se déplacent facilement au sein de la zone monétaire des bassins à fort taux de chômage vers les bassins à forte offre d'emplois.

16. ECTS ou European Credit Transfer and Accumulation System.

17. La validation d'une année exige 60 ECTS (30 par semestre). L'ECTS repose en principe sur une évaluation de la charge de travail d'un étudiant sur l'année. Calculé sur la base d'une charge de travail estimée entre 1500 heures et 1 800 heures par an, la valeur d'un crédit est censée représenter de 25 à 30 heures de travail. Même au sein de l'Université française, l'ECTS est une cote est mal taillée, entre des licences dont le volume annuel horaire d'enseignement tend vers 400 à 500 heures et des formations professionnalisantes comme celles des IFSI qui atteignent 1 400 heures, auxquelles s'ajoutent les 1 800 heures estimées de travail en autonomie.

18. Rapport précité, p. 24.

19. Le cursus des études médicales a été récemment modifié : une première année en filière LAS (Licence option Accès Santé) ou PASS (Parcours Accès Spécifique Santé) permet d'accéder à une deuxième année de MMOPK (Maïeutique, Médecine, Orthodontie, Pharmacie, Kinésithérapie). Une réforme prétendument d'ouverture de l'accès, mais qui en fait, avec la forte sélection à l'entrée en MMOPK des seuls élèves ayant non seulement validé leur année mais obtenu des « résultats suffisants » et l'interdiction de redoublement, explique que les soins infirmiers soient devenus une voie de secours.

20. Bilan du SRFSS d'Île de France, demandé par la direction des formations sanitaires et sociales d'Île-de-France, étude précitée réalisée par De Pollen Conseil.

21. Bilan du SRFSS d'Île de France, demandé par la direction des formations sanitaires et sociales d'Île-de-France, étude précitée réalisée par De Pollen Conseil.